



Commission des projets routiers

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Cession de terrains à SCHILTIGHEIM

Rapport n° CP/2012/533

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation la cession de parcelles de terrain délaissées au droit de la RD 120, issues du domaine privé du Département, au profit de la société SEM E PUISSANCE 3 - ESPACE EUROPEEN DE L'ENTREPRISE sur le territoire de la commune de SCHILTIGHEIM.

La Société d'Economie Mixte- SEM E PUISSANCE 3 – ESPACE EUROPEEN DE L'ENTREPRISE a sollicité le Département du Bas-Rhin en vue de lui céder deux délaissés de voirie non bâtis formant une inclusion dans les secteurs ZA2 et ZF2 de la ZAC de l'Espace Européen de l'Entreprise à SCHILTIGHEIM.

Cette situation résulte de la présence de deux anciens chemins ruraux, aujourd'hui disparus. Ces terrains sont totalement inutiles aux besoins du Département.

Les services du Département concernés ont émis un avis favorable quant à la cession de ces parcelles, situées à SCHILTIGHEIM, cadastrées en section 60, n°240/104 avec 0,38 are et n°241/104 avec 0,36 are, soit une surface globale de 0,74 are.

Consulté à cet effet, France Domaine a fixé la valeur de ces terrains comme suit :

Indemnités principales pour perte de terrain :

Commune de SCHILTIGHEIM :

- terrains situés en zone ZA2 estimés à 720,00 €/are x 0,74 are = 532,80 €

Le futur acquéreur a donné son accord pour une acquisition au prix estimé par France Domaine, soit un montant total de 532,80 €.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve la cession à la société SEM E PUISSANCE 3 – Espace Européen de l'Entreprise, de la parcelle cadastrée en section 60 n°240/104 avec une contenance de 0,38 are et de la parcelle cadastrée en section 60 n°241/104 avec une contenance de 0,36 are, sur le territoire de la commune de SCHILTIGHEIM, pour un prix global de 532,80 euros,

- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette cession.

Strasbourg, le 14/06/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, abstract shape.

Guy-Dominique KENNEL